

# La Communale <sup>SNUDI</sup> FO 53

Bulletin d'informations syndicales de la section mayennaise du SNUDI-FO

2015-2016 - n°37 - SNUDI-FO 53 - 21.04.2016

**FNEC-FP 53**  
*Force Ouvrière*  
FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le site du **SNUDI-FO 53** est régulièrement mis à jour. Consultez-le : [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr)



## LOI TRAVAIL: 28 AVRIL

**Organiser la grève interprofessionnelle du 28 avril ! Discuter de la poursuite de la grève si le gouvernement ne recule pas !**

Les fortes mobilisations et les imposantes manifestations du 31 mars, du 9 avril ont clairement indiqué que notre détermination à faire retirer cette loi travail, est intacte. Si à l'issue du 28 avril le gouvernement reste sourd, c'est bien la question de la grève générale qui sera à l'ordre du jour.



POUR RAPPEL, NOTRE ANALYSE

Un pays sans code du travail renverrait l'ensemble des salariés du privé comme du public à une période que l'on croyait révolue, où chacun serait livré à une exploitation sans limite.

La transposition du compte personnel d'activité (CPA) dans la fonction publique, sorte de « sac à dos » de droits individuels est contradictoire avec l'existence même du statut. Elle conduirait à la disparition rapide des droits collectifs qui y sont contenus.

Ni les annonces du gouvernement, au lendemain du 9 avril, en faveur de nouvelles aides pour les étudiants ou les deux fois 0,6% d'augmentation de la valeur du point d'indice ne peuvent faire disparaître le cœur de ce qui est rejeté dans le projet de loi El Khomri. Sa « philosophie générale » persiste, à savoir l'inversion de la hiérarchie des normes, inversion déjà à l'œuvre dans la réforme des rythmes scolaires.

**Le gouvernement et ses alliés espèrent un  
essoufflement de la mobilisation !**

Il est grand temps que le gouvernement entende l'exigence de retrait du projet de loi. En n'y répondant pas, il porte la responsabilité de la tension sociale qui se développe.

# UNIS ET DÉTERMINÉS POUR LE RETRAIT!

**Laval, 28/04/16, 11h place du jet d'eau**

## LOI TRAVAIL

# FO

Mayenne

RETRAIT

**TOUS EN GRÈVE**  
**jeudi 28 avril**

Laval, 11 heures, place du jet d'eau

**Public, privé**  
**Tous concernés !**

53.force-ouvriere.org



#loitraitailFOditnon

CGT Force Ouvrière, 10 Rue du Dr. Ferron, BP 1037 - 53010 LAVAL Cédex  
02 43 53 42 26



## PPMS:

**Des réponses doivent être apportées !**

Notre fédération a proposé un avis au CHSCT de la Mayenne, réuni mardi 29 mars dernier.

### Ce que nous demandons dans cet avis:

- Le choix d'évacuer ou de confiner les élèves: qui sera responsable du choix ? Comment savoir si ce choix sera judicieux ?
- Que l'élaboration des PPMS soit sous la responsabilité de Monsieur l'Inspecteur Académique. *(en aucun cas les directeurs d'école ne doivent porter la responsabilité de*

*la rédaction de ces plans particuliers)*

- Que les réunions relatives auxquelles ont été convoqués les directeurs soient présent en compte dans leur temps de service.
- Que les PPMS soient en cohérence avec les PCS locaux (mairies) et le plan ORSEC du département (préfet). *(Ce qu'a d'ailleurs confirmé l'Inspecteur Santé et Sécurité présent lors de ce CHSCT)*

### Ce qu'il faut savoir:

Lorsqu'un avis obtient une majorité de votes "POUR", l'administration doit, dans un délai d'un mois, clairement et formellement apporter une réponse écrite, et communiquer sur cette réponse.

Nous avons été très surpris de constater qu'aucune des autres organisations syndicales présentes (FSU, UNSA, SUD) ne prenait part au vote. Le DASEN a d'ailleurs remercié ces organisations "quant à cet avis qu'il juge lui aussi contre-productif". Cela est d'autant plus étonnant que l'UNSA et la FSU ont adopté un [avis similaire](#) avec FO au CHSCT Ministériel du 11 février 2016.

Nous regrettons que cet avis n'ait pu être déposé, permettant à l'administration une fois de plus, de se dédouaner de ses responsabilités, et d'une réponse, qu'attendent pourtant les directeurs d'école et une grande partie des collègues.



L'AVIS PROPOSE PAR FO AU CHSCT de la MAYENNE



NOTRE DOSSIER SPECIAL PPMS



LE COMPTE-RENDU CHSCT D du 29/03/16



## OBLIGATIONS DE SERVICE:

**Pour notre DASEN, un PE doit 1607 h !**

Comme nous l'avons indiqué dans une précédente lettre d'information, lors d'une audience auprès de notre nouvel IA-DASEN, M. Waleckx, celui-ci présentait une conception des obligations réglementaires de service des PE, pour le moins éloigné de la réglementation et de nos statuts. Cependant, ses propos sous-tendent une

volonté et un objectif de casse de notre statut. Comme convenu, voici notre analyse complète:



ANALYSE COMPLÈTE

**N'oublions pas que cela est la conséquence directe de la mise en œuvre de la loi de refondation dans le 1er degré, et que dans le 2nd degré les collègues sont déjà passés aux 1607 h avec la réforme du collège !**



## **IMPÔTS 2016:**

**Dossier spécial FO**

Accessible [>ICI<](#)



## **ISSR:**

**Quand le logiciel ARIA lèse les collègues remplaçants !**

Suite au recours qu'une PE de Haute-Loire a déposé avec l'aide du SNUDI-FO, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand vient de condamner le ministère. Pour mémoire, le montant de l'ISSR est calculé par tranches de 10km. Or, on constate régulièrement que la distance retenue affleure le plafond de la tranche inférieure à celle qui devrait être prise en compte ! Dans ce cas précis, l'enseignante parcourait réellement 30,4 km, mais l'administration ne retenait que la distance de 29,39 km. Elle remboursait donc la PE à hauteur de 24,37 euros par jour (tranche de 30 à 39 km) au lieu de 28,62 euros, soit un déficit de 4,25 euros par jour. Le remplacement se déroulant sur la quasi-totalité de l'année scolaire, le montant de la somme dûe était de 442 euros !

Nous conseillons aux TR d'être vigilants quant aux versements des ISSR, des problèmes étant signalés ailleurs sur l'académie.



LIRE LA NOTE SUR LE JUGEMENT DU TA DE CLERMONT-FERRAND

**Pour être défendu et informé, pour être soutenu et entendu: Je me syndique au SNUDI-FO 53 !**

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement, qui ne vous donnera pas de conseils pédagogiques !**



**TERRITORIALISATION / RYTHMES SCOLAIRES / STATUTS / DÉFENSE INDIVIDUELLE / CARTE SCOLAIRE / ÉVALUATION D'ÉCOLE / LPC / LAÏCITÉ / CONDITIONS DE TRAVAIL / BASE-ÉLÈVES...**



Pour être entendu et obtenir satisfaction sur les revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.**

***Plus nombreux, nous serons plus forts !***

**Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat SNUDI-FO et la garantie de notre indépendance syndicale.**

La syndicalisation s'effectue tout au long de l'année.

**Loi Travail**  
*Après de premiers reculs*  
**LE RETRAIT**  
**c'est**  
**MAINTENANT**

**FO** *LA FORCE SYNDICALE* **FO appelle l'ensemble des salarié(e)s, jeunes, retraité(e)s à réussir la GRÈVE et les MANIFESTATIONS le 28 AVRIL**

*« Dès à présent, FO appelle à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour assurer le succès de cette journée et discuter de la poursuite de l'action, en particulier par la grève, sur le seul mot d'ordre du retrait du projet de loi Travail ».*

(Extrait de la résolution adoptée par les unions départementales et les fédérations nationales FO réunies le 14 avril à Paris).

**RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION  
A 11h00 PLACE DU JET D'EAU A LAVAL**